

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

Délibération n°20240411_20

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 38

Suppléants : 1

Pouvoirs : 10

= VOTANTS : 49

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : MOTION s'opposant au projet de réduction des ouvertures des brigades de gendarmerie d'Aigre et de Montignac-Charente

Le jeudi 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St-Ciers-sur-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-CAILLAUD Nadia pouvoir à BERTRAND Didier

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

5-HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent

6-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

8-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

10-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : GIRAUD-BERNARD Éric – BOIZUMAUULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre - JEUNE Karine - BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - POTEL Maryse - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - départ de SAGNE Annie (suppléante de MUGNIER Pierre-Herman) – départ de CECCHIN Catherine et de COMBAUD Alain. Départ de POITOU Mélanie (suppléante de MICHONNEAU Patrick) et de LIOT Gérard.
Départ de BLANCHON Alain et de CHARRIAUD Sébastien.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : MOTION s'opposant au projet de réduction des ouvertures des brigades de gendarmerie d'Aigre et de Montignac-Charente

Vu le courriel du 07/03/2024 du Lieutenant de gendarmerie commandant la Communauté de Brigades de MANSLE-LES-FONTAINES, informant les maires d'AIGRE et de MONTIGNAC-CHARENTE du projet mené par le Groupement de gendarmerie de la Charente, consistant à diminuer les horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie d'AIGRE et de MONTIGNAC-CHARENTE,

Vu le courrier du 12/03/2024 cosigné des maires de MONTIGNAC-CHARENTE, SAINT-AMANT-DE-BOIXE et VARS, s'opposant à la réduction des horaires d'ouverture de la brigade de MONTIGNAC-CHARENTE,

Vu la délibération du conseil municipal de MONTIGNAC-CHARENTE en date du 08/04/2024,

Vu le courriel du 28/03/2024 du maire D'AIGRE, s'opposant à la réduction des horaires d'ouverture de la brigade D'AIGRE,

Vu la délibération du conseil municipal d'AIGRE en date du 04/04/2024,

Monsieur le Président cède la parole à Renaud COMBAUD, maire d'Aigre qui informe le Conseil communautaire que les maires de MONTIGNAC-CHARENTE et d'AIGRE ont été destinataires d'un courriel du Lieutenant de gendarmerie Séverine BAUDRY commandant la Communauté de Brigades de MANSLE-LES-FONTAINES en date du 7 mars 2024, les informant du projet mené par le Groupement de gendarmerie de la Charente, consistant à diminuer les horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie d'AIGRE et de MONTIGNAC-CHARENTE.

Le projet prévoit de réduire le nombre de permanences sur les sites de MONTIGNAC-CHARENTE et AIGRE à raison de :

- De 2 demi-journées/semaine d'ouverture demain contre 4 demi-journées/semaine aujourd'hui, à Montignac-Charente ;
- De 2 demi-journées/semaine d'ouverture demain contre 4 demi-journées/semaine aujourd'hui, à Aigre ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un courrier de réponse commun des maires de Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et de Vars d'une part et du maire d'Aigre d'autre part s'opposant à cette « évolution » des horaires de permanence, a été transmis aux services de la gendarmerie nationale le 12 mars 2024 et le 28 mars 2024.

Monsieur le Président propose d'adopter une motion s'opposant à cette réduction d'ouverture des brigades précitées, un projet qui tend à éloigner une fois encore les services publics de l'État des habitants et élus ruraux et qui contribue à renforcer le sentiment d'abandon des habitants et des élus des territoires ruraux, confrontés à de multiples vulnérabilités en matière d'emploi, mobilité, santé, éducation, social, numérique...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE S'OPPOSER** à la réduction des horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie de Montignac- Charente et Aigre, qui est une atteinte au maintien des services publics.
- **D’AFFIRMER** que cette réduction est une perte de proximité avec les élus et les habitants.
- **D’AFFIRMER** l'importance de la proximité d'intervention. En effet, les différents trafics qui s'étendent sur les zones rurales nécessitent une présence dissuasive et non un recroquevillement des forces de gendarmerie.
- **DE CONFIRMER** être fortement attaché au lien qui unit nos communes à la Gendarmerie nationale, en particulier par les investissements réguliers réalisés par nos contribuables.
- **DE METTRE** en doute l'efficacité de la réduction des temps de permanences sur les sites d'Aigre et de Montignac-Charente.
- **DE FAIRE PART** de l'inquiétude des élus quant au devenir des brigades d'Aigre et de Montignac-Charente.
- **DE DEMANDER** de mettre un terme à ce projet.
- **DE DONNER** pouvoir au Président, ou à son représentant, pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20240411-20240411_20-DE
Reçu le 17/04/2024